

La réforme du collège pour la rentrée 2016

Analyse réalisée par l'APEL Stanislas – janvier 2016

Nous avons été surpris par la rapidité du soutien affiché par l'APEL nationale au projet de réforme du collège (cf. communiqué du 11 mars 2015, le jour-même de sa présentation), sans concertation avec les représentants des instances locales des APEL, et sans que soit pris le temps d'une étude approfondie des conséquences pratiques de cette proposition de réforme, à l'inverse de nombreuses autres associations concernées.

Alors même que cette position, et la façon dont elle avait été prise, avaient soulevé de nombreuses interrogations, devenues pour un certain nombre des tentations de rupture, il semblerait que le même processus ait été à nouveau mis en œuvre avec le vote positif des représentants de l'APEL au CSE sur la réforme des programmes le 9 octobre 2015 (*).

Dans ces conditions, nous souhaitons que puisse être ouverte une discussion sur le fond avec la direction de l'APEL nationale, afin que

- soit revue la position exprimée en mars dernier, à la lumière des analyses qui ont pu être menées sur la base des décrets et des contributions de multiples professionnels
- soit modifié le mode de décision et de consultation au sein des structures de représentation de l'APEL nationale, s'agissant de sujets aussi engageants
- soit clairement manifestée, dans le journal de l'APEL puis lors du congrès de juin 2016, la volonté de reconstruire la confiance avec les milliers de parents qui se sont sentis mal représentés et ignorés ces derniers mois

Rappelons que l'APEL est la seule association de parents de l'enseignement catholique, et qu'avec ses 900 000 familles adhérentes elle pèse bien plus que les deux principales associations de parents de l'enseignement public (FCPE – ca. 310 000 adhérents, et PEEP – ca. 200 000 adhérents).

1 Les Enseignements Complémentaires : EPI et AP

Le premier bloc de la réforme vise les Enseignements Complémentaires dont on comprend qu'on ne puisse qu'y adhérer après une lecture rapide de leur objectif affiché : « *améliorer la façon de transmettre pour les professeurs et d'apprendre pour les élèves, en donnant aux équipes une marge de manœuvre de 20 % du temps d'enseignement, dans le respect des horaires disciplinaires* ».

L'ensemble des « Enseignements complémentaires » porte sur 4h à partir de la 5^{ème} ; ces 4h ne font pas l'objet d'heures additionnelles, mais seront prélevées sur le temps d'enseignement des disciplines, en fonction des modules organisés et proposés, en se décomposant en

- d'une part les Accompagnements personnalisés (AP), pour 1 à 2h (sauf en 6^{ème}, où ces 4h sont réduites à 3h mais qu'en AP)
- d'autre part les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), pour 2h à 3h

Il leur est assigné un objectif clair : modifier la façon d'apprendre afin d'être « *en rapport avec les formes simples et coopératives d'accès aux savoirs de notre société* »... En effet, à partir du constat que le collège dans sa forme actuelle ne permet pas aux élèves d'apprendre (puisqu'au contraire trop souvent « *il suscite l'ennui* »), la réforme vise vraiment les méthodes d'apprentissages afin que les EPI permettent de « *mieux apprendre pour mieux réussir* ».

Mais si ce sont les méthodes qui ne sont pas bonnes, alors ce n'est pas en en modifiant 20% que l'on va améliorer les choses : il faudrait une réflexion plus large sur la façon dont sont enseignés les 80% qui restent ! Et au lieu de les imposer, ne faudrait-il pas en réalité laisser les professeurs plus libres de leurs méthodes, mais comptables de leurs résultats à travers ceux de leurs élèves ?

A l'inverse comment s'assurer que ces « nouvelles méthodes » déroulées dans les EPI seront vraiment pertinentes, alors même que

- les enseignants, premiers concernés par leur mise en œuvre, n'ont été ni consultés ni associés à leur définition, étude, cadrage
- les nombreuses formes qui ont précédé ce nouvel acronyme (Itinéraires De Découverte pour les dernières, mis en place par J. Lang en 2001, mais avant les « 10% » de Joseph Fontanet en 1973, ou les « parcours diversifiés » de S. Royal en 1998) - qui n'a donc rien de révolutionnaire - n'ont jamais fait l'objet de rapport public et de fond, et ont vite montré leurs limites, devenant des cours d'approfondissement et de soutien dans une grande partie des cas, pour répondre aux vrais besoins
- l'interdisciplinarité réelle supposerait au préalable des fondations solides acquises dans chacune des disciplines (dont le constat partagé est que cela n'est pas le cas au collège, et encore moins dès la 5^{ème}) et nombre de professeurs font déjà des liens entre les disciplines au fur et à mesure que s'enrichit le contenu des apprentissages
- les professeurs n'ont ni attendu ni eu besoin de ces « parcours » pour favoriser l'expression orale ou le travail en projet et équipe au sein même de leur matière (qui n'a pas préparé d'exposé en petit groupe !)

Au-delà de la valeur indéniable qu'ont les grands principes affichés et incontestables du développement de l'esprit d'équipe et de projet ou de la connexion entre les matières et les apprentissages, nous retenons trois travers principaux qui semblent fausser les objectifs visés

- Le leurre de l'autonomie, dont l'exercice est en réalité limité par un cadre très contraignant dans son contenu et sa mise en œuvre, du fait de l'impératif de traiter 6 sujets différents sur les 3 années du collège parmi les 8 thèmes imposés
- Le déni de réalité, par l'absence de bilan de l'existant qui aurait pu servir de base, l'absence de concertation avec ceux qui vont mettre en place les EPI (la consultation via le site de l'éducation nationale a été lancée le 11/5/15, et le décret promulguant la réforme le 20/5/15 !), et une réforme d'un coup sur les 4 années de collège, sans la progressivité par niveau nécessaire à la mise en œuvre de tels chamboulements
- L'affaiblissement de la transmission, au bénéfice de « l'appropriation » des savoirs par les élèves et au détriment des horaires d'enseignements par discipline ainsi réduits

Développer la prise de parole ou le travail en équipe sur des projets fait partie depuis longtemps des méthodes d'enseignement, qui peuvent tout à fait être renforcées sans rentrer dans une telle complexité qui risque vite de s'avérer contreproductive. Mais on pourrait retrouver aussi dans le renforcement imposé de l'interdisciplinarité une autre tendance visant à casser la transmission par discipline, voire à la remplacer à terme par un enseignant multidisciplinaire (déjà illustré par le regroupement en 6^{ème} des SVT, de la physique-chimie, et de la technologie).

2 De nouveaux horaires d'enseignement

Les EPI ont un premier impact direct, puisqu'une partie des heures affectées aux disciplines devra être enseignée sous la forme de projets ou d'accompagnement des élèves. Mais ces projets et accompagnements seront prélevés sur les heures des disciplines au lieu de s'y ajouter, avec des possibilités de piocher de façon indifférenciée dans les horaires propres aux matières pour remplir les EPI (contrairement aux IDD identifiés et ajoutés dans la grille horaire actuelle).

De plus, au-delà de ce premier impact significatif, le volume horaire consacré à l'apprentissage des disciplines est directement affecté et réduit :

- S'il reste formellement inchangé en 6^{ème} (en dehors de l'ajout d'une heure de SVT prise sur le volume de la 3^{ème}), il y a en réalité perte des 2h hebdomadaires d'accompagnement personnalisé qui s'ajoutaient et sont maintenant incluses dans le total disciplinaire soit une baisse de 27h à 25h (à disciplines constantes, donc sans considérer l'ajout d'une heure de SVT avec la réforme)
- La 5^{ème} voit elle son total horaire diminuer de 10%, de 25,5h (y compris 2h d'IDD mais sans les 2h de latin, qui deviennent une heure optionnelle avec la réforme) à 23,5h à disciplines constantes (ie. sans prendre en compte l'ajout de la LV2 avec 2h30)
- C'est pire en 4^{ème} et 3^{ème}, avec un passage de 28,5h (ce total ne comprenant plus en 3^{ème} de temps non-disciplinaire dédié aux IDD) à 26h dont 4h d'EPI/AP à prélever.

On retrouve d'ailleurs une obsession de l'égalitarisme caricaturée dans la mise à un volume strictement identique des heures hebdomadaires de chacun des 4 niveaux, à 26h qui ne pourront être dépassées (sauf pour les compléments de latin), alors même que l'on pouvait tout à fait comprendre une progressivité avec l'âge.

3 L'enseignement des langues dans la réforme du collège

Celui-ci est modifié pour des raisons et dans des formes diverses, mais peut se résumer à

- la relégation du latin (ainsi que du grec et des langues régionales) à un enseignement annexe, ne faisant plus l'objet d'une discipline à part entière et d'option identifiée, mais de « compléments » qui viendront amputer d'autant la marge horaire professeurs des collèges (volant d'heures dont dispose les collèges pour permettre la mise en place de petits groupes et dédoublements pour les LV, travaux pratiques, etc...). Ces options réunissaient chaque année plus de 200 000 collégiens par niveau
- l'augmentation de 25% du volume horaire collège consacré à la LV2, réparti sur 3 ans au lieu de 2, mais sans modification de l'exigence du niveau à atteindre à la fin du collège
- la suppression des différentes options sur les langues (bilangue, classe euro, etc...) alors qu'elles offraient à ceux des enfants et des familles qui le désiraient un renforcement spécifique dans des langues choisies

La suppression de ces options concerne en effet des proportions particulièrement significatives d'élèves, dont aucune remontée de terrain n'a jamais exprimé que ces options ne leur étaient pas bénéfiques ou souhaitées (10% en classe euro, 15% en classe bilangue, 20% en latin) ! Le rapport fait à ce sujet au ministère (décembre 2014) démontrerait même presque le contraire....

Enfin, une des vraies raisons de ces suppressions ressort dans la circulaire d'application de cette réforme, puisqu'elle précise s'agissant des « compléments » mis en œuvre pour l'enseignement du latin : « *Les élèves qui bénéficient d'un enseignement de complément doivent être répartis dans plusieurs classes, afin d'éviter la constitution de filières sur la base de ce choix.* » et s'agissant des enfants bénéficiant d'une dérogation pour les langues autres que l'anglais apprises au primaire : « *Les élèves doivent être répartis sur plusieurs classes pour éviter toute constitution de filière.* ». On est donc bien dans une lutte contre tout risque de création de ce qui pourrait ressembler à des regroupements d'élèves partageant le même intérêt mais pouvant avoir un niveau homogène....

4 La modification des programmes

Si la modification des programmes n'est pas directement du ressort du ministère, elle fait partie intégrante de la réforme comme l'a rappelé le ministre « *avec cette réforme qui pour la première fois concerne simultanément les programmes et les méthodes d'apprentissages.* ».

Vouloir en déconnecter l'analyse au prétexte de l'amalgame semble donc bien artificiel. En revanche, si l'objectif de ces nouveaux programmes - venir recroiser les 5 dimensions du socle commun - va peut-être créer du lien avec ce socle souvent mal compris, cela ne va pas nécessairement faciliter une lecture globale de l'ensemble...(5 dimensions : les langages pour penser et communiquer, les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques, les représentations du monde et de l'activité humaine).

De plus, si le programme n'est pas terminé en fin d'année ou de cycle, la réforme précise maintenant que ce n'est plus essentiel pourvu que les élèves aient progressé : finir le programme n'est en effet plus vraiment un objectif en soi.

La réforme ne vise par ailleurs pas que des contenus qui sont parfois contestables quand on les regarde en détail ; mais en s'appliquant en un bloc dès septembre 2016 à tous et sans progressivité par niveau comme le bon sens et l'expérience y conduisaient auparavant, elle risque de se heurter à des incohérences de programmes pour les générations « transitionnelles »...

Enfin, le décloisonnement offert en visant des programmes sur tout le cycle 4 dans sa globalité - à charge aux enseignants de le répartir sur les 3 classes (5-3^{ème}) - va poser plusieurs difficultés : quid des enfants déménageant ? Quels manuels vont-ils être produits (pour dans 6 mois !) : par année ou par cycle ? etc.

5 Le moteur de la réforme du collège

Dans son adresse de présentation, le ministre place comme objectifs à la réforme, avec la nécessaire performance du système éducatif :

- « la réussite du plus grand nombre et la lutte contre le déterminisme social »
- « transmettre et faire partager les valeurs de la République. »

Pourtant, au-delà de la « réussite », terme qui reste assez générique, il nous semblerait plutôt que l'instruction doive d'abord s'attacher à la transmission à tous (et pas au plus grand nombre) (i) des savoirs fondamentaux (et pas des seules valeurs de la République), et (ii) des conditions d'exercer une activité professionnelle, dans la reconnaissance de la diversité des talents et des individualités, et donc des possibilités.

Mais surtout, l'école ne doit pas être le lieu de la lutte contre les inégalités sociales, qui relève d'autres politiques publiques. Présupposer que « le collège est profondément inégalitaire » montre le soubassement essentiellement idéologique d'une politique de l'éducation obsédée par l'égalitarisme, alors qu'elle devrait au contraire se construire sur la réalité du terrain, qui nous semble niée comme nous l'avons déjà illustré.

« L'objectif, c'est d'ouvrir à tous l'accès à des dispositifs actuellement réservés à une minorité, le plus souvent privilégiée socialement et culturellement » Patrick Bloche - PS

Cette approche, qui reflète autant un refus de la différence qu'une conception faussée de l'altérité, risque alors d'avoir comme première conséquence un nivellement par le bas, sauf pour ceux qui sauront se réfugier dans les quelques établissements ayant les moyens humains et matériels d'y faire face contrairement à la grande majorité des collèges qui accueillent les élèves.

Cette conséquence est d'ailleurs reflétée en filigrane dans la modification du code de l'éducation (art. D.332-2) qui fixait initialement un impératif minimal « la formation dispensée au collège *doit* permettre d'acquérir au moins le socle commun » ; avec la réforme et le décret du 19/05/15, cela ne devient plus maintenant que : « la formation dispensée au collège permet d'acquérir au meilleur niveau de maîtrise possible le socle commun »....

Enfin, l'objectif du ministre reste celui de « *redonner sa pertinence, 40 ans après sa création, à l'ambition républicaine du collège unique* » : « *Le collège unique est à la fois un élément clé de l'acquisition, (...) et un creuset du vivre ensemble. C'est pourquoi la mixité sociale et scolaire au sein des classes fait l'objet d'une attention spécifique.* » Or nous sommes nombreux, à commencer à l'APEL, à dénoncer justement cette vision monolithique et idéologique du collège unique et soi-disant égalitaire, qui a prouvé depuis un demi-siècle son inefficacité. Cette vision semble encore plus inadaptée dans le monde d'aujourd'hui, et motivée par le seul but idéologique du combat contre le « déterminisme social ». C'est avec ce dogme et ses conséquences que sont justement niées la richesse des différences et la nécessité d'approches différenciées tant dans les apprentissages, la transmission, que l'ouverture à la vie professionnelle. Mais aujourd'hui la réforme du collège semble porter cette volonté d'aller un cran plus loin, en passant du « collège unique » au « collégien unique ».

Si on peut toujours trouver des éléments « intéressants » dans la réforme envisagée, force est cependant de constater qu'après une première revue de ses principaux axes, chacun de ceux-ci nous semblent comporter des problématiques majeures, qui nous font penser

- que cette réforme sera vite mort-née, ne serait-ce que compte-tenu du travail colossal requis chez les professeurs et personnels administratifs pour la mettre en œuvre, en un seul bloc sur les 4 niveaux en moins d'un an, sans préparation réelle et soutenue, et malgré l'opposition de la plupart d'entre eux ; et
- que seuls les collèges en ayant les moyens pourront en minorer les effets négatifs avant une nouvelle réforme que nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux dans ces conditions

6 Notre compréhension de la position de l'APEL

Nous avons cherché en vain dans la communication de l'APEL des analyses approfondies de la réforme, qui s'est progressivement dévoilée dans son contenu, ou des synthèses des discussions qui ont pu se tenir avec le ministère et l'administration. Mais le « dossier » que propose l'APEL reste bien maigre, s'appuyant sur de vieilles contributions et positions (2011, 2013) et renvoyant à l'argumentaire du ministère ! Il l'est encore plus quand on le compare à ce que nombre de corps impliqués ont publié sur le sujet, permettant justement d'approfondir la compréhension de cette réforme.

On peut retrouver néanmoins les principaux points mis en avant par l'APEL dans ses deux seules communications identifiées. Là encore, les grands principes ne peuvent qu'entraîner une sympathie réelle, mais ils ne nous semblent pas résister à l'épreuve des faits et de l'analyse, au-delà de constats malheureusement largement partagés sur l'échec scolaire :

- L'attention portée à la transition école-collège : un cycle sur 3 ans pour un programme CM1-6^{ème} n'en n'est pas nécessairement le meilleur moyen (ne serait-ce que pour les déménagements !) et assimile la 6^{ème} plus au primaire qu'au collège (baisse du niveau)
- Le renforcement de l'accompagnement individuel des élèves : si les cours d'Aide Personnalisée viennent se substituer voire parfois compléter l'existant, on ne voit guère en quoi cela sera individuel (ne serait-ce qu'à cause des moyens), et encore moins individualisé (cf. obligation pour chaque enfant d'avoir une heure d'AP, quels que soient finalement ses besoins !)

- La création de temps d'enseignements interdisciplinaires : ces mécanismes ne sont pas nécessairement nouveaux et viennent se substituer à des enseignements fondamentaux, dans des niveaux où ils sont déjà mal assimilés, et où ces modes d'enseignement n'ont fait l'objet d'aucune étude préalable probante sur leurs précédents déjà appliqués
- L'accompagnement individuel de chaque élève : c'est un besoin qui était déjà pris en compte et intégré, restant certainement perfectible. Mais avec la réforme, tant les moyens que les organisations nécessaires semblent bien contradictoires, sans parler de l'arrêt de tout ce qui justement permettrait plus d'optionnalité et donc de personnalisation, à travers par exemple l'enseignement des langues vivantes, anciennes, ou régionales.
- La plus grande autonomie laissée aux équipes éducatives : si le principe est louable, sa déclinaison concrète reste finalement assez artificielle (l'autonomie l'étant dans un cadre aussi fermé que contestable à travers les EPI et les programmes) et risque de creuser des différences très fortes entre établissements

Sur ce dernier point, autant la promesse benoîte de l'autonomie d'organisation peut-elle sembler répondre à de vrais besoins, autant elle reste en pratique bien trop ligotée, et donc source certaine de profondes inégalités entre établissements, du fait des mêmes contraintes qui l'accompagnent : traiter l'interdisciplinarité à travers 6 thèmes imposés à couvrir est en effet bien loin de l'autonomie pédagogique et éducative qui nous est vantée.

Et si on peut se « consoler » en pensant que de nombreux collèges (essentiellement privés) pourront s'en accommoder, en limiter les conséquences funestes, voire pour certains (imaginer d') en tirer parti, c'est regarder de bien loin la grande majorité des collèges de France, qui vont certainement connaître une fuite encore plus rapide de leurs bons éléments.

Enfin la grande complexité de cette réforme pour l'ensemble du personnel enseignant, qui n'a jamais été associé à l'analyse et à la définition de ces bouleversements, démontre si besoin en était son caractère hors-sol, loin de la réalité du terrain, et par conséquent son échec probable sans le soutien des premiers concernés, mais au prix des prochaines tranches d'âge de collégiens pour lesquels la plupart des établissements n'auront pu s'adapter.....

Les réactions et études critiques de cette réforme ont été nombreuses, et elles appelaient à minima à une compréhension et analyse de ces positions. Certaines sont présentées en annexe de cette analyse, afin de comprendre ces points de vue, à côté des présentations officielles, et des deux communications de l'APEL nationale.

Ainsi à titre d'exemple, la PEEP, 2^{ème} fédération des parents d'élèves du public, a eu un communiqué bien plus équilibré, et plus tardif, suivi ensuite d'une consultation générale des parents à laquelle près de 6 000 familles ont répondu. Ce communiqué est disponible, avec sa conclusion ci-dessous : *« La PEEP n'est pas convaincue par cette réforme qui semble uniformiser encore plus l'enseignement au collège que le personnaliser. Elle sera attentive à la mise en œuvre de la réforme et appelle tous ses responsables à participer aux discussions au sein des établissements. »*

On comprend dès lors que les syndicats de professeurs se mobilisent dans leur très grande majorité contre la réforme, avec un nouvel appel à la grève le 26 janvier 2016. On voit alors difficilement comment dans ces conditions la réforme pourra être mise en œuvre de façon efficace d'ici la rentrée 2016, et surtout sans que ce soit au prix du sacrifice de tous les enfants dont les collèges n'auront pu s'adapter, ou dont les enseignants n'auront pu préparer sérieusement les 4h hebdomadaires d'EPI. Ce coût nous semble bien lourd pour une réforme dont ni les fondations ni les conséquences ne semblent avoir été vraiment pesées autrement qu'idéologiquement.